

13/04/2015

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 avril 2015 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin  
Michel Croteau  
Jean-René Perron  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Line Couture, directrice générale adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
  - 9.1 Résolution d'intention CGER
  - 9.2 Visa carte d'affaires
  - 9.3 Rapport incendie
  - 9.4 Ressources humaines pompiers
  - 9.5 Formation service incendie
  - 9.6 Subvention formation incendie
  - 9.7 Contrat MTQ (balayage et fauchage)
  - 9.8 Cogésaf adhésion
  - 9.9 Balayage de rues Weedon
  - 9.10 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (intégration)
  - 9.11 Registre amiante des calorifuges et flocages
  - 9.12 Conseil sport Loisir
  - 9.13 Délégué Centre communautaire

- 9.14 Membre du conseil d'administration corporation Loisirs
- 9.15 Entente (SAAQ)
- 9.16 Contrat ministère des Transports du Québec (MTQ) no 4514

- 10 Varia
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

**2015-044** IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec deux ajouts : 9.15 entente SAAQ et 9.16 Contrat ministère des Transports du Québec tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**#3** **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2015**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-045** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**#4** **RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

**#5** **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Madame Line Couture dépose le rapport de la situation budgétaire au 31 mars 2015.

**#6** **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Tour Vidéotron
- Chemin Lavertu et l'accumulation des eaux
- Bienvenue à la nouvelle directrice générale et remerciements pour le directeur général actuel
- Commentaires d'un citoyen à la municipalité dans la négociation avec les employés

**#7** **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**2015-046** IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **120 968,76 \$** soit et est acceptée :

Salaires payés :	30 342,51\$
Opérations courantes payées et à payer	90 626,25\$
	=====
<b>Total :</b>	<b>120 968,76 \$</b>

**ADOPTÉ**

**#8** **CORRESPONDANCE**

Aucune.

**#9** **RÉSOLUTIONS**

**#9.1** **RÉSOLUTION D'INTENTION CGER**

**ATTENDU QUE** la flotte de camion est un bien nécessaire pour la municipalité :

**ATTENDU QUE** la location de la flotte coûte 574 617 \$ par année au CGER et qu'un achat permettrait d'économiser environ 77 449 \$ par année basé sur un amortissement de 6 ans :

EN CONSÉQUENCE,

**2015-047** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le Conseil désire aviser le CGER de son intention de racheter la flotte de véhicules roulants et que Monsieur Émile Royer, Monsieur Daniel Mercier, Monsieur Jean-René Perron, Monsieur Michel Gauvin et Monsieur Richard Tanguay, maire, soient et sont mandatés pour entreprendre les négociations avec le CGER.

**ADOPTÉ**

**#9.2** **VISA CARTE D'AFFAIRES**

**2015-048** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Richard Tanguay, maire, ainsi que Madame Line Couture, directrice générale, auront une carte d'affaires VISA pour l'achat de biens et services pour et au nom de la Municipalité d'une limite maximale de 3000 \$.

**ADOPTÉ**

**#9.3** **RAPPORT D'INCENDIE**

**2015-049** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le rapport d'incendie 2014 tel que présenté par Monsieur Daniel Mercier, directeur du service incendie de Weedon.

**ADOPTÉ**

**#9.4 RESSOURCES HUMAINES POMPIERS**

**2015-050** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Kevin Coates, Monsieur Alex Coates et Monsieur Félix Antoine Lagassé soient et sont embauchés à titre de pompier volontaire.

**ADOPTÉ**

**#9.5 FORMATION SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire augmenter la formation de ses pompiers ;

**ATTENDU QUE** la dernière formation de désincarcération date d'avant l'année 2000 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-051** IL EST PROPOSÉ PAR M Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, d'autoriser une formation sur la désincarcération pour les pompiers de Weedon au coût d'environ 5 000 \$.

**ADOPTÉ**

**#9.6 SUBVENTION FORMATION INCENDIE**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établis le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon désire bénéficier de l'aide financière offerte par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Patrie prévoit la formation de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

**2015-052** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

**ADOPTÉ**

**#9.7** **CONTRAT MTQ (BALAYAGE ET FAUCHAGE)**

**2015-053** IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser l'acceptation du contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le balayage de la route 112 et le fauchage des bordures de route du ministère des Transports du Québec ainsi que d'autoriser le directeur général à signer ledit contrat.

**ADOPTÉ**

**#9.8** **COGESAF : ADHÉSION 2015-2016 ET REPRÉSENTANT**

**2015-054** IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adhérer au COGESAF pour l'année 2015-2016 au montant de 50 \$ et que Monsieur Richard Tanguay, maire, soit et est nommé représentant de la municipalité de Weedon.

**ADOPTÉ**

**#9.9            BALAYAGE DE RUES DE WEEDON**

**2015-055**            IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer le balayage des rues de la Municipalité par la compagnie SC Classique au coût de 120 \$ par heure.

**ADOPTÉ**

**# 9.10            RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (INTÉGRATION)**

**2015-056**            IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que notre Municipalité accepte que les municipalités de Wotton et Dudswell deviennent membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux dont nous sommes déjà membres.

**ADOPTÉ**

**#9.11            REGISTRE AMIANTE DES CALORIFUGES ET FLOCAGES**

**ATTENDU QUE**            la municipalité doit se conformer aux nouvelles exigences du règlement de la CSST qui exige que nous ayons un registre amiante des calorifuges et flocages à jour au 6 juin 2015.

EN CONSÉQUENCE,

**2015-057**            IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'inspection des différents bâtiments de la municipalité de Weedon au coût de 4 295 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**#9.12            CONSEIL SPORT ET LOISIR DE L'ESTRIE**

**2015-058**            IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Weedon renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2015 et 2016, au montant de cent dollars (100 \$). Monsieur Denis Rondeau et Madame Joanne Leblanc sont désignés représentants de la Municipalité pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote.

**ADOPTÉ**

**#9.13            CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON INC. – DÉLÉGUÉS**

**2015-059**            IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Madame Joanne Leblanc soit nommée déléguée au comité de gestion du Centre communautaire de Weedon Inc., que monsieur Denis Rondeau soit délégué substitut à ce même comité, et que Monsieur Émile Royer, directeur général, soit autorisé à signer le protocole d'entente pour l'année 2015.

**ADOPTÉ**

**#9.14**      **NOMINATION MEMBRE CORPORATION SPORTS LOISIRS WEEDON INC.**

**2015-060**      IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Jean-René Perron soit et est nommé au conseil d'administration de la Corporation Sports Loisirs Weedon Inc.

**ADOPTÉ**

AVANT DE PROCEDER AUX POINTS SUIVANTS SOIT 9.15 ET 9.16, MADAME MAYLIS TOULOUSE, NOUS AVISE QU'ELLE N'EMET AUCUNE OPINION. ELLE SE TROUVE EN CONFLIT D'INTERETS, CAR UN MEMBRE DE SA FAMILLE EST UN EMPLOYE SYNDIQUE

**#9.15**      **ENTENTE SAAQ**

**ATTENDU QUE**      le 3 juin 2014, lors d'un comité de relations de travail entre les représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon-CSN et les représentants de l'employeur, municipalité de Weedon, il a été discuté de la possibilité de ne pas intégrer dans l'unité d'accréditation le ou les employés du point de service SAAQ, puisqu'il s'agissait d'une entente limitée dans le temps;

**ATTENDU QUE**      cette non-intégration était assujettie à l'intégration d'un employé, salarié d'un organisme à but non lucratif ayant la gestion de l'aréna;

**ATTENDU QUE**      la Municipalité doit confirmer, auprès de la SAAQ la confirmation de prendre à sa charge le comptoir de la SAAQ;

**ATTENDU QUE**      l'employé de la SAAQ qui s'occupera du comptoir doit avoir une formation à compter du début du mois de mai;

**ATTENDU QUE**      des discussions qui ont eu lieu avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon à l'égard de l'intégration du salarié comportent certaines exigences dont la teneur exacte est inconnue de l'employeur;

**ATTENDU QUE**      la Municipalité ne peut attendre la prochaine séance de conciliation prévue le 1<sup>er</sup> mai 2015 pour régler cette problématique;

**2015-061**      IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire, à signer la lettre d'entente à ce sujet avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon-CSN dont la teneur a été autorisée par les membres du conseil et dont les éléments demeurent confidentiels tant et aussi longtemps que le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon-CSN n'y a pas adhéré le ou avant le 27 avril 2015. À défaut, la Municipalité n'aura d'autre choix que d'informer la SAAQ que la Municipalité ne peut concrétiser l'entente de service et conséquemment que le conseil ne peut autoriser l'intégration, dans l'unité d'accréditation, du salarié de l'aréna.

**ADOPTÉ**

**#9.16 CONTRAT MTQ**

**ATTENDU QUE** la municipalité entretient plusieurs kilomètres de route sous la juridiction du ministère des Transports du Québec en vertu de deux contrats signés en mai 2012;

**ATTENDU QUE** ces deux contrats viennent à échéance le 15 mai 2015;

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit d'informer, le ou avant le 15 mai 2015, le ministère des Transports du Québec de son intention de renouveler ou non lesdits contrats;

**ATTENDU QUE** le comité de voirie a analysé les coûts et bénéfices de l'exécution desdits contrats par la Municipalité de Weedon;

**ATTENDU QU'** à cet égard, la dernière saison hivernale a démontré un déficit d'opérations en regard de certaines problématiques liées à une surutilisation d'abrasif;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-062** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Weedon informe le ministère des Transports du Québec de son intention de ne pas renouveler ledit contrat.

**ADOPTÉ**

**#10 VARIA**

**#11 PÉRIODE DE QUESTIONS**



#12

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2015-063**

À, 20 h 25, Madame Maylis Toulouse, propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Line Couture

Directrice générale / secrétaire-trésorière

---

Richard Tanguay

Maire